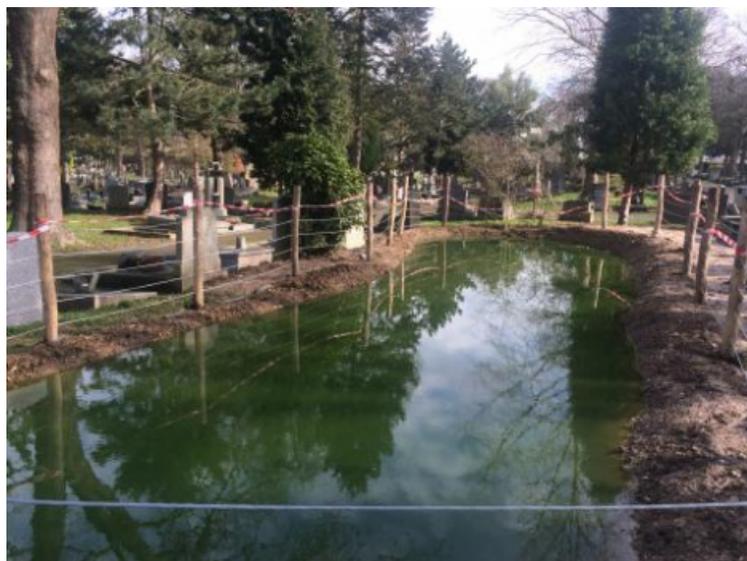


# Mise en oeuvre d'un plan mares

## Meilleure grande ville pour la biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Ville de Lille
- **Services de la collectivité associés** : Nature en Ville - Etat civil
- **Budget** : 54 000 €
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau
- **Partenaires techniques** : Blongios - Ajoncs - associations gestionnaires de jardins partagés
- **Date de début du projet** : Janvier 2005
- **Date de fin** : En cours



### OBJECTIFS

La Ville de Lille est une ancienne ville d'eau à la flore et à la faune de zones humides particulièrement riches. Au cours des dernières décennies, l'arasement des remparts, le comblement des fossés et l'urbanisation ont cependant grandement réduit ce patrimoine naturel.

La ville de Lille s'est donc engagée dès 2005 dans un plan de restauration de la biodiversité des zones humides. La création d'un réseau de mares en est l'un des éléments forts.

Il contribue à l'installation pérenne d'espèces dont la présence sur le territoire est précaire. Certaines populations sont en effet particulièrement vulnérables à une simple variation des paramètres physicochimiques du milieu ou à un assèchement trop fort ou prolongé.

L'objectif de ce réseau serré et continu le long de la Deûle est de limiter les risques de disparition

d'espèces, conforter celles en place, voire en accueillir de nouvelles. Ces implantations stratégiques visent aussi à augmenter la probabilité de rencontre d'individus reproducteurs sur une mare et de dispersion des jeunes sur les mares voisines. Les espèces ciblées sont : les amphibiens (tritons alpestres, ponctués, palmés, grenouilles vertes et rousses, crapaud commun), les odonates (notamment lestes fiancés, barbares, bruns, agrions nains et de Van Linden).

La flore est également concernée puisqu'il s'agit de renforcer la présence de végétaux rares à Lille mais non protégés comme la véronique mouron d'eau, la patience des marais, la zannichellie.

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

Environ 60 mares ont été créées depuis 2005. Le plan mare est un dispositif continu de densification des zones humides, dont les modalités de mise en œuvre évoluent avec le recul des premières expérimentations. Il est présenté ici les actions menées depuis 15 ans mais également les adaptations qu'il a été nécessaire d'y apporter.

Les mares ont été pour la plupart stratégiquement implantées le long de l'axe de la Deûle, dans la sous-trame des milieux humides et aquatiques. Elles sont de taille variable (de la micro-mare de 2 m<sup>2</sup> au jardin aquatique) et sont espacées au maximum de 200 mètres, ce qui correspond à la distance moyenne parcourue par un triton.

Certaines d'entre elles ont des fonctions plus spécifiques (frayère à brochets...).

Situées à distance de l'axe de la Deûle, d'autres mares ont été conçues pour leur intérêt écologique direct (accueil d'amphibiens, d'odonates...) et indirect (point d'eau pour la faune dans des espaces plus secs : oiseaux, insectes, mammifères...). Elles ont généralement une vocation pédagogique complémentaire. On les trouve en particulier dans les jardins partagés et dans les cimetières.

- Les mares étanchéifiées :

Compte tenu du rabattement généralisé de la nappe des limons sur le territoire, il a été nécessaire d'étanchéfier la plupart de ces mares. Aujourd'hui, face au réchauffement climatique, aux épisodes de canicule et à la sécheresse hivernale, les plus petites et les moins profondes d'entre elles sont devenues inutilisables, voire préjudiciables à la biodiversité. En effet, des assèchements trop rapides ou prolongés en font de véritables pièges écologiques pour les libellules et les amphibiens, dont les larves meurent avant d'arriver à maturité. Une opération de surcreusement est donc en cours afin de ménager des zones refuges et permettre aux espèces de finir leur cycle de reproduction.

- Les mares naturelles :

Certaines mares sont naturelles, notamment celles qui accompagnent la roselière des Bois Blancs, celles de l'École de la Forêt de Phalempin ou encore de la Citadelle :

- L'intérêt écologique de la grande mare de l'École de la Forêt (200 m<sup>2</sup>) était réduit, puisqu'elle servait essentiellement aux canards colverts domestiques. Une opération de renaturation y a été menée avec reprofilage des berges, surcreusement et gestion des niveaux d'eau en vue de la minéralisation des vases et du démarrage d'une flore palustre.
- Les mares de la Citadelle accueillent quant à elles des banques de semences mobilisées dans des anciens fonds de marais.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ**

### Faune :

24 espèces de libellules ont été observées sur le territoire dont 17 s'y reproduisent. Les populations sont suivies grâce au programme STELI. On observe globalement une augmentation de la diversité des espèces et de la taille de populations.

Trois frayères à brochets fonctionnelles ont été créées.

Concernant les amphibiens, ils sont suivis par le programme POPAmphibiens, et on observe une augmentation de la population des grenouilles vertes et de différentes espèces de tritons.

### Flore :

La mobilisation des semences des anciens fonds de marais a permis la réapparition de plantes disparues, dont certaines patrimoniales ou protégées : plantain à feuilles lancéolées, jonc subnoduleux.

## **Coordonnées**

Lille

Liens utiles

[Pour en savoir plus](#)

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

Contact

Sylvain LEROUX, Directeur Nature en ville

06 23 25 83 24

[sleroux@mairie-lille.fr](mailto:sleroux@mairie-lille.fr)